

Révision : 2007-04-23

Informations approuvées : 2007-04-20

Régime	TAUX DE COTISATION		SALAIRE ADMISSIBLE MAXIMUM	TAUX D'INTÉRÊT DU RÉGIME	
				Intérêt sur les cotisations	
				1 <sup>er</sup> janvier <sup>(1)</sup> au 31 mai	1 <sup>er</sup> juin <sup>(2)</sup> au 31 décembre
RREGOP (01)	7,06 %	du salaire admissible moins l'exemption de 15 295 \$	126 406 \$	13,20 %	12,95 %
RRPE (31)	7,78 %	du salaire admissible moins l'exemption de 15 295 \$	126 406 \$	13,64 %	13,20 %
RRPE (RRE-34-NS) (RRF-33-NS)	8,08 % 7,78 %	du salaire admissible moins l'exemption de 15 295 \$	126 406 \$	13,64 %	13,20 %
RRE (04) (S)	8,08 % 6,28 % 8,08 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	126 406 \$	S.O.	S.O.
RRE (44) (NS)	7,25 % 5,45 % 7,25 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	126 406 \$	S.O.	S.O.
RRF (03) (S)	7,25 % 5,45 % 7,25 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	126 406 \$	S.O.	S.O.
RRF (43) (NS)	6,42 % 4,62 % 6,42 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	126 406 \$	S.O.	S.O.
RRAPSC (10)	4,00 %	du salaire admissible moins l'exemption <sup>(3)</sup>	122 036 \$	13,20 %	12,95 %
RRAPSC (20)	5,00 %	du salaire admissible moins l'exemption <sup>(3)</sup>			
RRMSQ (05)	8,00 % 6,20 % 8,00 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	111 111 \$	13,20 %	12,95 %
RREM (28)	5,55 %	du salaire admissible	111 111 \$	13,84 %	13,86 %
RRMCM (08)	S.O.	S.O.	S.O.	13,84 %	13,86 %
RRCE (54) (S)	7,06 %	du salaire admissible moins l'exemption de 15 295 \$	126 406 \$ (année à 2 %) 158 008 \$ (année à 1,6 %)	13,20 %	12,95 %
RRCE (55) (NS)	6,06 %	du salaire admissible moins l'exemption de 15 295 \$	126 406 \$ (année à 2 %) 158 008 \$ (année à 1,6 %)	13,20 %	12,95 %
RRAS (21-22)	7,78 %	du salaire admissible moins l'exemption de 15 295 \$	130 719 \$	13,64 %	13,20 %
RRMAN (36)	9,00 % 0,00 %	de chaque versement d'indemnité du député si 25 années de service et plus	126 984 \$	13,20 %	12,95 %
RRJCQM (47)	7,00 %	du salaire admissible sans excéder 208 286 \$	S.O.	6,00 %	6,00 %
RPS (48)	7,00 %	du salaire admissible moins cotisation versée au (47) <sup>(4)</sup>	S.O.	6,00 %	6,00 %
Depuis le 2002-06-14		si 21,7 années de service et plus	S.O.	6,00 %	6,00 %
RRJCQM (45)	1,00 %	du salaire admissible (max. 1 000 \$)	S.O.	6,00 %	6,00 %
RPS (46)	1,00 %	du salaire admissible moins la cotisation versée au (45) <sup>(4)</sup>	S.O.	6,00 %	6,00 %
RRCJAJ (17)		Non contributif	148 148 \$	6,00 %	6,00 %
RRCJAM (07)	S.O.	S.O.	S.O.	6,00 %	6,00 %
RRCHCN (09)	7,60 % 2,65 % 7,60 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	126 406 \$	4,00 %	4,00 %
RRCHCN (19)	1,00 %	si 35 années de service et plus			
RREFQ (30) (S)	7,50 % 5,20 % 7,50 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	126 406 \$	4,00 %	4,00 %
RREFQ (40)	1,00 %	si 35 années de service et plus			
RREFQ (37) (NS)	6,67 % 4,37 % 6,67 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	126 406 \$	4,00 %	4,00 %
RREFQ (40)	1,00 %	si 35 années de service et plus			

(1) La période de référence est du 2006-06-01 au 2007-05-31

(2) La période de référence est du 2007-06-01 au 2008-05-31

(3) Exemption (RRAPSC) : le moindre de 10 925 \$ ou 25 % du salaire admissible

(4) À compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant le 69<sup>e</sup> anniversaire, sans excéder la date du 71<sup>e</sup> anniversaire

S Syndicable

NS Non syndicable

Régime	TAUX D'INTÉRÊT ADMINISTRATIF					
	Intérêt de traitement		Intérêt de retard		Intérêt de crédit	
	1 <sup>er</sup> janvier <sup>(1)</sup> au 31 mai	1 <sup>er</sup> juin <sup>(2)</sup> au 31 décembre	1 <sup>er</sup> janvier <sup>(1)</sup> au 31 mai	1 <sup>er</sup> juin <sup>(2)</sup> au 31 décembre	1 <sup>er</sup> janvier <sup>(1)</sup> au 31 mai	1 <sup>er</sup> juin <sup>(2)</sup> au 31 décembre
RREGOP	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %
RRPE	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %
RRE	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %
RRF	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %
RRAPSC	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %
RRMSQ	À venir	À venir	3,50 %	4,10 %	À venir	À venir
RREM	3,50 % <sup>(3)</sup>	4,10 %	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %
RRMCM	3,50 % <sup>(4)</sup>	4,10 %	3,50 %	4,10 %	S. O.	S. O.
RRCE	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %
RRAS	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %
RRMAN	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %	3,50 %	4,10 %
RRJCQM	6,00 %	6,00 %	3,50 %	4,10 %	6,00 %	6,00 %
RRCJAJ	6,00 %	6,00 %	3,50 %	4,10 %	6,00 %	6,00 %
RRCJAM	6,00 %	6,00 %	3,50 %	4,10 %	S. O.	S. O.
RRCHCN	4,00 %	4,00 %	3,50 %	4,10 %	S. O.	S. O.
RREFQ	4,00 %	4,00 %	3,50 %	4,10 %	S. O.	S. O.

**RACHAT DE SERVICE****Coût**

Service remboursé après démission pour mariage, maternité ou adoption : + 1,65 % du salaire annuel de base (RREGOP - RRPE - RRF - RRAPSC - RRAS)	6 087,00 \$
--	-------------

**AUGMENTATION DES PRESTATIONS (INDEXATION)**

Rente immédiate	Taux d'indexation par années de participation		
	Avant le 1982-07-01	Du 1982-07-01 au 1999-12-31	Depuis le 2000-01-01
RREGOP - RRE - RRF	2,10 %	0,00 %	1,05 %
RRPE - RRAS	2,10 %	0,00 %	1,05 %
RRCE années à 2 %	2,10 %	0,00 %	1,05 %
RRCE années à 1,6 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
RRAPSC	Avant le 2000-01-01 0,00 %	Depuis le 2000-01-01 1,05 %	
RRMSQ	Avant le 1992-01-01 2,10 %	Du 1992-01-01 au 1999-12-31 0,00 %	Depuis le 2000-01-01 1,05 %
RRJCQM	Avant le 1990-07-01 2,10 %	Depuis le 1990-07-01 1,10 %	
RRCJAJ	Avant le 1990-07-01 2,10 %	Du 1990-07-01 au 1999-12-31 0,00 %	Depuis le 2000-01-01 1,05 %
RRCJAM	2,10 % si option rente indexée		
RREM	0,00 %		
RRMCM	S. O.		
RRMAN	Avant le 2000-01-01 0,00 %	Depuis le 2000-01-01 1,05 %	
RRCHCN - RREFQ	2,10 %		
<b>Crédit de rente RCR et transfert entente</b>			
RCR non déficitaire et transfert entente :	Taux d'indexation	2,10 %	
	Aucune revalorisation depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2003. Évaluation à venir.		
RCR déficitaire :	Taux d'indexation	1,05 %	
	Aucune revalorisation depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2003. Évaluation à venir.		
<b>Crédit de rente rachat</b>			
Taux de revalorisation au 1 <sup>er</sup> janvier 2006			À venir

**RENTE MINIMALE**

Rente immédiate, rente d'invalidité et rente de conjoint survivant accordées après 10 années de service ou plus (RRE - RRF - RRAPSC)	6 139,66 \$
--	-------------

**PAIEMENT DE LA VALEUR ACTUARIELLE OU VERSEMENT ANNUEL DE LA RENTE**

Montant maximum pour se qualifier	1 410,00 \$
-----------------------------------	-------------

**INFORMATION RRQ**

Maximum des gains admissibles (MGA)	43 700,00 \$
Exemption générale au RRQ	3 500,00 \$
Maximum des gains cotisables	40 200,00 \$
Taux de cotisation de l'employé	4,95 %
Cotisation maximale de l'employé	1 989,90 \$
Taux de l'augmentation de l'indice des rentes (TAIR)	2,10 %
Rente de retraite maximale à 65 ans	10 365,00 \$

**LIMITES FISCALES**

Plafond REER	19 000,00 \$
FE maximum	19 400,00 \$
Plafond des prestations déterminées	2 222,22 \$
Plafond rachat d'années avant 1990	1 481,48 \$

(1) La période de référence est du 2006-06-01 au 2007-05-31

(2) La période de référence est du 2007-06-01 au 2008-05-31

(3) Le taux d'intérêt administratif au RREM est applicable depuis le 15 février 2007

(4) Le taux d'intérêt administratif au RRMCM est applicable depuis le 1<sup>er</sup> février 2007